

PROCOLE du championnat national de GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Ce protocole évolutif mentionne les modalités générales de mise en œuvre sanitaire sur un championnat de format national. Les organisateurs de nationaux devront spécifier les conditions locales relatives à leur préfecture et à leur mairie. Ce protocole peut potentiellement être une référence pour les comités et territoires qui devront le compléter.

Rappel des gestes barrières



Port du masque
OBLIGATOIRE

Pour tous



Sauf
gymnastes sur
praticable



Lavez-vous très
régulièrement les
mains

Tous



Saluez sans se
serrer la main,
évités les
embrassades

Tous



Respecter une
distance de
1 mètre

Tous

Les masques doivent être portés systématiquement par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

La distanciation physique de 2 m doit être respectée dès qu'une activité sportive est pratiquée, qu'elle soit en intérieur ou en extérieur sauf lorsque par sa nature même l'activité ne le permet pas

Mise à disposition de gel hydro alcoolique.

Ajustements spécifiques :

Échauffement dirigé dans la salle d'échauffement

Jauge d'accueil : ouvert uniquement aux personnes accréditées. Zone par territoire. A moins de 2 heures de route du championnat, déplacement pour la journée de compétition.

Quotas : en fonction de la commission de qualification

Guide pour l'organisateur

- **Demande** d'autorisation / d'informations auprès de la préfecture.
- **Consultation** des conditions d'accès aux infrastructures à la mairie.
- **Communication** avec les acteurs de l'organisation sur le respect des gestes barrières : par circulaire, site internet et pendant l'évènement par affichage, message sonore...
- **Identification** et mise en place des zones à risque de transmission lors de l'évènement.
- **Faire signer une charte d'engagement** à l'attention des élèves et enseignants, afin de garantir la compréhension et l'acceptation du risque sanitaire.
- **Maintenir une attention particulière relative à l'évolution de la situation :**
 - **Réévaluation** hebdomadaire de la situation sanitaire.
 - **Se référer** aux derniers arrêtés préfectoraux et municipaux.

Protocole spécifique

- Les juges, les officiels et/ou non présents sur le plateau **portent obligatoirement un masque**
- L'entraîneur principal est **obligé** de porter le masque.
- Les membres du staff technique, sportif, médical et les encadrants portent un masque même si la distanciation physique est respectée.
- Port du masque obligatoire pour tous en zone d'échauffement.
- Lavage des mains au gel hydroalcoolique à l'entrée et la sortie de la salle d'échauffement et de la salle de compétition.
- Désinfection du matériel en cas de prêt.
- Avoir une gourde et pochette zippée pour masque à son nom.

POINTS de VIGILANCE :

- Les groupes (AS d'établissements) sont identifiés et ne se « brassent » pas avec les autres AS : gradins, lieux de rassemblement, hébergement,
- Pour la restauration, se référer au protocole de l'éducation nationale : fluidité des passages, port du masque, croisements à éviter,
- Gestion des cas Covid : mise en place des protocoles officiels, isolement et protection ; prise en charge et mise en œuvre des dispositifs de secours ; identification des cas contact, ...